

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	6	11

Séance du 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf janvier à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes, CHAUVIN Hélène, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARRON Patrice, MORDELET Pierre,

Absents représentés : BARTIAUX Claudine (à BAGARRE Jean-Pierre), BASCOUL André (à GARRON Patrice), GARENCE Jacques (à MORDELET Pierre), HEBRARD Valérie (à CHAUVIN Hélène), GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine)

Absents excusés non représentés : sans objet

Mme CHAUVIN Hélène a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

12/01/2024

Objet de la délibération

Délibération n°05/2024 : CREATION EMPLOI RESPONSABLE DU CAMPING MUNICIPAL

VU le code général de la fonction publique

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>er</sup> CLASSE pour assurer les missions de RESPONSABLE DU CAMPING MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

**DÉCIDE** la création, à compter du 01/02/2024, d'un emploi permanent à temps complet de ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>er</sup> CLASSE,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET